



Madame le Commissaire Enquêteur du projet éolien d'Armaillé

Le soir quand la nuit tombe sur le pouancéen, en les voyant au loin, les enfants s'imaginent qu'une horde de monstres aux yeux rouges se tient là-bas, sur les crêtes, à la frontière de la Loire Atlantique, prête à envahir le Pouancéen.

Les adultes eux, depuis qu'ils y sont attentifs, se rendent compte que les éoliennes ne tournent pas tous les jours. Depuis cet été on les a vu souvent à l'arrêt total, ou l'une tournant mollement quand les autres somnolaient. L'énergie éolienne est vraiment une énergie intermittente à laquelle il faut systématiquement coupler des énergies fossiles : gaz ou charbon. Et si l'on prend tous les paramètres liés à la fabrication, l'acheminement, la construction, l'exploitation, le démantèlement, on voit bien, sur le bilan total, que l'énergie éolienne n'est pas une énergie verte.

Autoriser le parc éolien des Landes de Pruillé c'est autoriser la horde des monstres aux yeux rouges à envahir le Pouancéen.

Avec toutes les nuisances, ennuis, soucis, qu'elles vont apporter dans leurs bagages tant pour les habitants que pour la faune sauvage, les animaux d'élevage et la circulation des eaux souterraines.

Le dossier de demande d'autorisation aurait mérité une vraie actualisation par rapport aux nouvelles données disponibles sur l'impact des parcs éoliens ne serait-ce que sur l'élevage, les ondes électromagnétiques, la disparition de sources, la santé des riverains, la disparition de la biodiversité. Mais il n'y a rien qui prenne en compte les publications de ces dernières années.

1- Impact sur les élevages

Notre voisin, la Loire Atlantique est en avance sur nous concernant l'implantation d'éoliennes, elle est donc aussi en avance sur nous en termes d'impact nuisible constaté. La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs du département ont d'ailleurs fait un moratoire sur l'éolien, « *les problèmes de comportement des vaches, les chutes de production, les incidents sanitaires, la mortalité sont autant de maux (...) Régulièrement nous sommes interpellés par des éleveurs désemparés et seuls, face aux promoteurs de l'éolien (...)* »

Vous trouverez le courrier en PJ

2 – Plan national d'action en faveur des chiroptères 2016-2025

Concernant les chauves-souris, nous sommes en plein « Plan national d'action en faveur des chiroptères 2016-2025 » organisé par le ministère.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNA_Chiropteres_2016-2025.pdf

Dans la rubrique : Quelles sont les pressions qui pèsent sur ces espèces ? On lit :

« **Les parcs éoliens : les risques de collision ou de barotraumatisme, la rupture des routes de vol** »

A quoi sert un plan national s'il n'est jamais respecté ?

Si l'on s'en tient au Plan National du Ministère de l'écologie, compte tenu des risques importants qu'elles font courir à la population de chauve-souris, trois des éoliennes de Pruillé devraient être refusées vu leur situation en bordure très rapprochée, à une cinquantaine de mètres des pales, d'une haie corridor et de la lisière du bois Geslin (ZNIEFF de type 2 de la forêt de Juigné, étangs et bois attenants)

A l'appui de cette constatation un article du Monde de 2008 :

« Moins documenté est le danger que représentent les éoliennes pour ces mammifères volants. Depuis longtemps, on sait que les pales des aérogénérateurs sont fatales à nombre d'oiseaux, déchiquetés ou démembrés par les hélices. Mais des études récentes montrent que les chauves-souris sont plus nombreuses encore à en être victimes. (...)

la cause principale de la mortalité des petits mammifères ailés n'est pas le heurt des pales, mais un barotraumatisme. C'est-à-dire un choc provoqué par la baisse brutale de la pression de l'air au voisinage des lames dont la vitesse dépasse, à leur extrémité, la barre des 200 km/h. Un phénomène bien connu des plongeurs qui, durant la remontée à la surface, doivent respecter des paliers afin d'éviter un accident de surpression. »

Le risque de raréfaction - voire d'extinction - de leurs colonies est d'autant plus grand que toutes les femelles ne mettent pas bas chaque année et qu'elles ne donnent en général naissance qu'à un seul petit.(...) la disparition de ces voraces prédateurs d'insectes et de parasites pourrait aussi déstabiliser les écosystèmes. »

C'est maintenant qu'il faut réagir.

3- Santé des riverains

C'est l'omerta. Et pourtant les témoignages affluent, de plus en plus nombreux : céphalées, vertiges, saignements de nez, brûlures aux yeux, troubles du sommeil, dépression, etc

Réponse du secrétaire d'État Mr Taquet au sénateur Priou en 2019 : « je pense que nous sommes d'accord pour dire que le développement de l'énergie éolienne est un enjeu pour la transition énergétique. Pour autant, et c'est le sens de votre question, les éoliennes soulèvent un certain nombre d'interrogations et des plaintes de la population, notamment s'agissant de l'impact sanitaire que celles-ci pourraient avoir. »

Depuis 2019 il n'y a eu aucune étude sur l'impact des courants électromagnétiques sur la santé humaine, ni d'études sur l'effet des « monstres aux yeux rouges » qui clignent toutes les nuits. Une étude sur leur bruit et les perturbations du sommeil, est en cours. Nous constatons que le principe de précaution et d'évaluation est vraiment à plusieurs vitesses suivant la nature des dossiers concernant les ICPE.

Vu :

le manque d'études récentes ; compte tenu de son implantation, l'impact important du parc éolien sur les chiroptères ; la proximité d'un élevage et d'habitations sans qu'il y ait eu au préalable d'études géologiques et hydrogéologiques qui auraient présenté failles sèches et courants d'eau souterrains; L'ABVEA vous demande, Madame la Commissaire Enquêteur, de rendre un avis défavorable pour le parc éolien des Landes de Pruillé.

Le 17 mars 2023